



Rupture conventionnelle et arrêt de travail

Par Emilie0807

Bonjour,

J'ai envoyé un LR à mon employeur pour une demande de rupture conventionnelle il y a 11 jours en expliquant que j'étais dans un état d'anxiété et de mal être au travail depuis plusieurs semaines?

J'ai eu un entretien « non formel » avec mon directeur 3 jours après qui s'est bien passé, il m'a dit à ce moment là qu'il me donnerait une réponse lundi donc il y a 4 jours? Aujourd'hui vendredi, je n'ai toujours pas de réponse, je n'en peux plus, je suis vraiment pas bien et je résiste à me mettre en arrêt de travail? (je n'ai jamais été en arrêt sauf pour une fracture au poignet)? j'ai pris 3 jours de congés lundi, mardi, mercredi prochain (que j'avais posé il y a quelques semaines) je dois revenir au travail jeudi prochain et je ne me sens pas capable? que dois je faire? Si je me mets en arrêt, est-ce que cela va bloquer la rupture conventionnelle s'il venait à l'accepter ? Merci pour votre aide

Par kang74

Bonjour

Allez voir un medecin est la meilleure chose à faire car un arret de travail ne remet pas en cause le fait de vouloir faire une rupture conventionnelle .

Le fait de dire que vous êtes en étant d'anxiété ou toute pathologie pouvant altérer votre discernement, donc votre volonté de signer la rupture conventionnelle ,si , potentiellement .

Il vaut mieux anticiper que votre employeur ne soit pas d'accord (il n'a jamais dit qu'il le sera) ou prenne le temps : une rupture conventionnelle en prend nécessairement .

Prenez soin de vous .

Par Emilie0807

Merci beaucoup pour votre réponse!